



Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie a été consulté dans le cadre de la consultation écrite, prévue par l'article 5 du chapitre I de son règlement intérieur et à l'article 9 du décret n°68-376 du 26 avril 1968, modifié. Le recours exceptionnel à cette consultation, a été décidé par le 1^{er} Vice-Président François-Xavier PRIOLLAUD, en raison d'une situation d'urgence, nécessitant une décision du conseil, dans des délais trop brefs pour que cette décision puisse intervenir en séance ordinaire.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, pour compte rendu du Président, indication des avis recueillis et du résultat du vote.

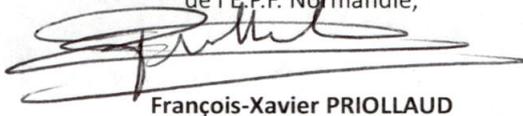
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie en date du 8 décembre 2005, acceptant la prise en charge du périmètre initiale de l'opération 900105 – 76 – Rouen « Grammont Sablière »,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 octobre 2020 liant la Ville de Rouen et l'EPF de Normandie,
- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'augmenter l'enveloppe projet de l'opération 900105 – 76 – Rouen « Grammont Sablière » et de la porter à 3 130 000 € HT, soit une enveloppe de 2 130 000 € HT augmentée de 1 000 000 € HT.

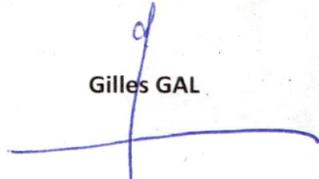
Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Ville de Rouen.

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



François-Xavier PRIOLLAUD

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le **07 JUIN 2024**
Le Préfet,



**L'adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales
responsable du pôle
Politiques Publiques**



Corinne GOILLOT